

## ESSAI D'UNE COMPRÉHENSION GLOBALE DU DÉBAT ACTUEL SUR L'HÉRITAGE COLONIAL DE L'ALLEMAGNE

TOURE Patrice  
Assistant  
Enseignant-Chercheur  
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)  
Département d'Allemand  
[herrtoure@gmail.com](mailto:herrtoure@gmail.com)

### **Abstract:**

In recent years, numerous questions have arisen in Germany about its colonial past. The debate mainly deals with potential colonial crimes of the German state as well as the remaining vestiges of colonialism in today's German society. However, we realize that the issue has implications far beyond this country and consequently requires a global approach.

**Keywords:** Germany, Colonialism, Duty to Remember, Acknowledgement, Globalisation

### **Zusammenfassung:**

In den letzten Jahren wird in Deutschland zunehmend über die koloniale Vergangenheit des Landes diskutiert. Schwerpunkte der Debatte sind sowohl etwaige koloniale Verbrechen des deutschen Staates als auch Spuren des Kolonialismus in der heutigen deutschen Gesellschaft. Fest steht, dass Implikationen des Problems jedoch über Deutschland hinausreichen und deshalb umfassend behandelt werden sollen.

**Schlüsselwörter:** Deutschland, Kolonialismus, Pflicht zur Erinnerung, Anerkennung, Globalisierung

### **Résumé**

Ces dernières années, les Allemands ont commencé à s'interroger sur leur passé colonial. Au centre de ce débat se trouvent aussi bien le passif colonial de l'État allemand que les vestiges du colonialisme qui persistent encore dans la société allemande actuelle. A l'analyse, on s'aperçoit cependant que les implications de cette question vont au-delà de ce pays, requérant de ce fait une approche globale.

**Mots-clés:** Allemagne, Colonialisme, Devoir de Mémoire, Reconnaissance, Mondialisation

## Introduction

La célérité avec laquelle la pandémie actuelle de la Covid-19<sup>1</sup> se propage à la surface du globe montre, si besoin est, à quel point nous vivons dans un monde aujourd'hui globalisé où, pour paraphraser les adeptes de la théorie du chaos, le moindre incident à un endroit donné peut avoir des conséquences incalculables à d'autres, qu'ils soient proches ou éloignés<sup>2</sup>. Le débat en cours en Allemagne autour de son passé colonial n'échappe pas, de notre point de vue, à cette logique et devrait, par conséquent, être appréhendé dans une perspective plus globale.

Bien que cela ne soit pas su d'un grand nombre de personnes ou qu'on ne le dise pas assez souvent, l'Allemagne est une ancienne puissance coloniale. Toutefois, les Allemands eux-mêmes ont mis longtemps à intégrer cette réalité historique dans leur roman national. Aujourd'hui, la situation est entrain de changer et l'opinion publique de ce pays est de plus en plus préoccupée par la question de l'importance de son héritage colonial.

Ce état de fait nous amène à nous interroger de manière suivante: Quelle perception a-t-on du passé colonial dans l'Allemagne actuelle? De cette interrogation découlent deux autres: Quelles sont les lignes de force du débat en cours sur l'héritage colonial de la société allemande? Dans quelle mesure le débat sur la colonisation allemande est une question d'intérêt global?

Le présent article se propose de traiter le problème posé en s'appuyant sur une documentation physique et électronique publiée en allemand, en français et en anglais. Le choix de ces trois langues se justifie en ce sens que la première relève de notre champ de compétence propre et que toutes trois, à des degrés divers, ont incarné le colonialisme et, de nos jours, incarnent la mondialisation avec d'autres<sup>3</sup>. Ce choix linguistique, associé au caractère récent du fonds heuristique lui-même et à un emploi combiné des méthodes analytiques propres aux approches postcoloniales et de l'histoire globale (*Global History*)<sup>4</sup>, nous apparaît plus approprié pour aborder le sujet.

Afin d'aboutir à une compréhension globale du débat, nous nous interrogeons, dans un premier temps, sur la place qu'occupe le passé colonial dans la mémoire collective des Allemands. Ensuite, nous nous attelons à analyser les aspects les plus saillants du débat en cours sur l'héritage colonial de l'Allemagne. Pour finir, il sera question de l'impact global de certains de ces mêmes aspects du débat.

### 1. Le passé colonial dans la mémoire collective des Allemands

Pour mieux comprendre la place qu'occupe le passé colonial dans la mémoire historique des Allemands, il est important de le restituer au préalable, ne serait-ce que dans les grandes lignes. Ensuite, il sera

---

<sup>1</sup> La covid-19, *corona virus disease 2019* (maladie à coronavirus 2019), est le nom officiel donné par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à une pandémie grippale ayant son point de départ dans la ville chinoise de Wuhan (province de Wubei) dès le mois de décembre 2019 (cf. Organisation Mondiale de la Santé, 2020, «Flambée de Maladie à Coronavirus», <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019> (09.05.2020)). Au premier trimestre de l'année 2020, cette pandémie a essaimé dans le monde entier où, en dehors des 260 000 morts consécutifs à la contagion exponentielle (un peu moins de quatre millions de cas repertoriés dans le monde au 7 mai 2020) (cf. World Health Organization, 2020, «Coronavirus disease 2019 (Covid-19): Situation Report – 109», [https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/situation-reports/20200508covid-19-sitrep-109.pdf?sfvrsn=68f2c632\\_6](https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/situation-reports/20200508covid-19-sitrep-109.pdf?sfvrsn=68f2c632_6)), de nombreux secteurs de la vie moderne se trouvent gravement impactés: économie en berne, arrêt brutal de la circulation globale des populations, dérèglement de systèmes sanitaires jusqu'ici performants, stress généralisé lié au confinement prolongé, crise géopolitique entre Chinois et Occidentaux, rupture entre Etat et populations, polémiques scientifiques au sujet du remède adéquat, etc.).

<sup>2</sup> Cf. Clifford. A. Pickover, 2018, «1963: la théorie du chaos et l'effet papillon», <https://www.futura-sciences.com/sciences/dossiers/mathematiques-histoire-mathematiques-10-dates-cles-1057/page/8/> (28.06.2020).

<sup>3</sup> Citons le mandarin (chinois), l'espagnol, l'arabe, le swahili, etc.

<sup>4</sup> Le recours au postcolonialisme et à la *Global History* se justifie par le fait que, d'une part, notre propos vise à éclater le cadre étriqué du paradigme européocentriste (cf. M. d. M. C. Valera/N. Dhawan, 2015, p. 28-29) et, d'autre part, à inscrire le débat colonial dans un contexte plus global, car «in many places, in particular in immigrant societies, global history is [...] a response to social challenges and to the demand for a more inclusive, less narrowly national perspective on the past» (S. Conrad, 2016, p. 2).

question de la façon dont le débat qui fait rage actuellement sur cet héritage a investi l'espace public en Allemagne.

### 1.1. Une brève histoire de la colonisation allemande

Ecrire l'histoire coloniale de l'Allemagne revient à répondre à la double interrogation de sa durée et de son importance. En effet, la présence coloniale de ce pays est généralement considérée comme ayant été brève, comparée à celle d'autres puissances européennes comme l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal, ce qui impliquerait une incidence moindre dans la longue histoire de l'expansion européenne en général. Dans ce qui suit, nous tenterons de rétablir la vérité historique sur ces deux points.

Officiellement, l'aventure coloniale du Reich débute en 1884, près d'une quinzaine d'années après la première unification politique de la nation allemande (1870/1871) et l'année même où se tient le congrès de Berlin (15 novembre 1884 – 26 février 1885), rencontre internationale qui s'inscrit dans le cadre de la fameuse «ruée vers l'Afrique»<sup>5</sup> et qui est destinée, du moins dans l'esprit des organisateurs que sont la France et son voisin allemand, à acter le «dépècement» du continent noir<sup>6</sup>. En réalité, comme le relèvent bon nombre d'historiens allemands eux-mêmes, l'Allemagne est présente sur la scène coloniale bien avant cette date (cf. M. d. M. C. Varela/N. Dhawan, 2015, p. 29).

Au niveau étatique, le duché de Brandebourg, réussit vers la fin du XVIIIème siècle à prendre pied sur l'ancienne Côte de l'Or (Ghana actuel), où il fonde en 1683 le comptoir de Groß-Friedrichsburg. Cette région joue alors un rôle de premier plan dans le commerce d'esclaves africains. Les Brandebourgeois céderont la colonie aux Hollandais en 1717 (cf. S. Conrad, 2008, p. 17-18).

En dehors de cette tentative étatique de pénétration coloniale, c'est à travers surtout l'action conjuguée de banquiers et de négociants (les Welser et Fugger) d'une part et, de l'autre, de missionnaires chrétiens (la fraternité Morave, la Mission Rhénane, les Viëtor), d'explorateurs (Alexander Humbold, Heinrich Barth), de matelots, de soldats et d'aventuriers que se traduit la participation de l'Allemagne à l'expansion européenne avant 1884 (cf. S. Conrad, 2008, p. 18, M. d. M. C. Varela/N. Dhawan, 2015, p. 29, H. Gründer, 2018, p. 17). La participation allemande est le plus souvent indirecte, vu que les acteurs œuvrent en premier lieu pour le compte de puissances étrangères telles que l'Espagne et le Portugal d'abord, puis l'Angleterre, la Hollande et le Danemark ensuite, ce qui ne minore pas, pour autant, le rôle qu'ils ont joué dans cette première phase de l'expansion européenne.

L'année 1884 marque le début d'une autre phase importante de cette expansion. Le rôle joué par les Allemands dans cette seconde phase est beaucoup plus documenté dans la mesure où leur action s'inscrit cette fois dans un cadre étatique propre et consolidé par l'unification bismarckienne de 1871<sup>7</sup>. Toutefois, le fait qu'elle s'achève de façon brutale au déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 laissera une impression d'inachevé aux yeux des intérêts coloniaux allemands eux-mêmes.

<sup>5</sup> En allemand et en anglais, respectivement «Wettkampf um Afrika» et «Scramble for Africa».

<sup>6</sup> Certains historiens africains comme Allou Kouamé René refusent de voir dans le congrès de Berlin l'occasion du dépècement de l'Afrique dans la mesure où à cette époque la conquête effective reste à faire (cf. 2019, «A propos du congrès de Berlin», <https://www.youtube.com/watch?v=n929iNZvf8k> (09.03.2020)). Pour ne prendre que le cas de la future colonie française de Côte d'Ivoire, l'exploitation complète du territoire ne commence pas avant l'écrasement des dernières poches de résistances vers 1915 (cf. J.-N. Loukou, 2016, 115). Dans les colonies allemandes d'Afrique, on assiste à un processus semblable. A titre d'exemple, le Sud-ouest africain dont les Allemands prennent officiellement possession dès 1884 ne fera l'objet d'une administration effective qu'après l'écrasement du soulèvement des Herero et des Nama (1904-1908) (cf. J. Zimmerer, 2004, p. 13).

<sup>7</sup> En 1884, l'Allemagne signe tour à tour des traités de protectorat avec des chefs autochtones africains au Sud-Ouest africain (actuelle Namibie) au Togo, au Cameroun, en Afrique Orientale allemande (devenue plus tard la Tanzanie, le Rwanda, et le Burundi). Hors d'Afrique, le Reich sera présent en Papouasie Nouvelle Guinée (archipel Bismarck et Terre du Kaiser Guillaume) dès 1884 et en Chine (concession de Kiautschou) à partir de 1898 (cf. R. Kößler, 2005, p. 25). L'ensemble de ces possessions font, à l'époque, de l'empire colonial allemand le quatrième par ordre d'importance après la Grande Bretagne, la France et les Pays-Bas (cf. S. Conrad, 2008, p. 22).

Toutefois, la perte de ses colonies au cours de la Grande Guerre de 1914-1918 ne met pas tout à fait fin à l'idéologie colonialiste en Allemagne. Bien au contraire, à travers l'activisme des milieux nationalistes, le souvenir d'un certain «âge d'or» colonial sera entretenu avec nostalgie sous la République de Weimar (1919-1933) et les Nazis eux-mêmes maintiendront jusqu'à la fin l'espoir d'une redistribution des cartes en Afrique (cf. R. Kößler, 2005, p. 33). De même que personne n'ose remettre en question l'importance de la gouvernance nazie dans l'histoire allemande, européenne ou même mondiale, alors que cette dernière n'a duré «que» douze années (1933-1945), soit moins de la moitié de la colonisation bismarcko-wilhelminienne, la durée relativement brève de cette dernière ne peut justifier que l'on néglige son impact historique.

Si le passé colonial des Allemands en tant que peuple s'avère, à l'analyse, beaucoup plus long et plus important que l'on ne le croie habituellement, ceux-ci semblent pourtant ne pas avoir été disposés à l'intégrer dans leur mémoire collective, du moins jusqu'à récemment.

## 1.2. L'opinion publique allemande et l'héritage colonial: un intérêt tardif

Alors que l'histoire mémorielle existe en France depuis au moins la fin des années 1970<sup>8</sup>, les historiens allemands n'intègrent la dimension mémorielle dans leurs travaux que bien plus tard, se limitant dans un premier temps à l'étude du nazisme, caractérisée par une dénonciation en règle de l'«amnésie» et la bienveillance administrative dont bénéficient alors de nombreux ex-responsables nazis (cf. C. Gudehus et alii, 2010, p. 253-255). Lorsque, vers le milieu des années 2000, l'intérêt pour le passé colonial déborde enfin le cadre étriqué de quelques spécialistes pour gagner aussi bien les cercles universitaires et médiatiques que l'opinion publique allemande dans son ensemble, l'«amnésie politique» qui a été entretenue depuis 1945 sur la question apparaît également dans toute son ampleur.

Reinhart Kößler, spécialiste de la colonie allemande du Sud-Ouest africain (Namibie), révèle cependant des points de divergences dans la diachronie comparative de l'écho suscité chez l'opinion allemande par les aspects les plus violents de la colonisation allemande et du régime nazi, en l'occurrence les génocides des Herero et des Juifs. Ainsi, alors que l'Holocauste et les autres massacres commis par les Nazis ne trouvent au moment de leur commission qu'un écho limité au sein de l'opinion allemande, les meurtres de masse qui ont lieu au Sud-Ouest africain allemand entre 1904 et 1908 font-ils l'objet d'un vif débat entre les différents partis siégeant au Reichstag à l'époque même des faits, provoquant même la dissolution du gouvernement et l'organisation de nouvelles élections dites «hottentotes» («Hottentotenwahlen») (cf. R. Kößler, 2005, p. 34).

Comme déjà mentionné, après 1945, la question de l'héritage colonial de l'Allemagne ne préoccupera plus qu'une poignée de spécialistes<sup>9</sup> et ce, jusqu'à ce qu'elle revienne au-devant de la scène politico-médiatique à la fin de la première moitié des années 2000. A la question de savoir pourquoi si tard et non pas plus tôt, on pourrait répondre selon les différentes phases historiques par lesquelles les Allemands sont passés depuis leur défaite face aux puissances alliées (1945), en passant par la Guerre froide avec son corollaire de la partition du territoire en deux Etats distincts (1947/1949-1990) et le Tournant («die

<sup>8</sup> L'histoire mémorielle se présente comme une sous-discipline de la recherche historique née dans les années 1970 avant de s'imposer dans la décennie suivante grâce aux travaux de l'historien français Pierre Nora. Ce dernier élabore alors son concept de «devoir de mémoire» afin, selon lui, de maintenir le contact avec le passé, de le comprendre et d'assumer les responsabilités qui en découlent. Dans sa démarche heuristique, la recherche mémorielle s'appuie sur les porteurs de mémoire que sont les témoins, les groupes de pression ainsi que les enjeux de l'heure tout en se gardant de tout parti pris. En France, la notion de «devoir de mémoire» se répand rapidement (1992-1993) dans l'espace public grâce aux médias avant de refluer vers la fin des années 2000 sans pour autant disparaître complètement (Cf. Martine Giboureau, 2016, «Histoire, mémoire et politiques mémorielles», H. Rousso et S. Ledou», <http://www.cerclesshoa.org/spip.php?article517> (06.12.2019)).

<sup>9</sup> L'historien est-allemand Horst Drechsler, auteur de l'ouvrage *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft: Der Kampf der Herero und Nama gegen den deutschen Imperialismus* paru en 1966, est ainsi le premier à établir un lien entre le génocide des Herero et des Nama et l'impérialisme. Son homologue ouest-allemand Helmuth Bley lui emboîtera le pas l'année suivante en publiant son livre *Kolonialherrschaft und Sozialstruktur in Deutsch-Südwestafrika 1894-1904*. Ce dernier sera d'ailleurs invité en 1984 par l'organisation non gouvernementale Arbeitskreis Afrika (Akafrak) à une rencontre d'historiens allemands pour débattre du caractère génocidaire du massacre des Herero et des Nama.

Wende») de 1990 jusqu'au début de l'ère de l'offensive diplomatique internationale qui coïncide à peu près avec l'arrivée au pouvoir de la chancelière fédérale Angela Merkel (2005).

Après 1945, il aurait certainement été contre-productif pour les Allemands, grands vaincus de la Seconde Guerre mondiale, de faire valoir leur propre passé colonial et, par extension, tout sentiment nationaliste qui aurait pu rappeler les prétentions belliqueuses du régime déchu. Pendant la Guerre froide, plus particulièrement dans les années 1960, les deux Allemagnes rivalisent d'ingéniosité pour s'attirer les faveurs diplomatiques des Etats africains fraîchement libérés du joug colonial et le fait même que le Reich, leur ancêtre commun, ait perdu ses propres colonies de façon «prématurée»<sup>10</sup> a bien pu constituer un argument de poids pour se présenter sous de meilleurs jours aux yeux de leurs vis-à-vis<sup>11</sup>. Après le Tournant de 1990, c'est un autre chapitre de l'histoire allemande, et non le passé colonial, qui retient la recherche historique sur la mémoire et, partant, l'espace public: il s'agit de l'histoire de l'Allemagne de l'Est (cf. Gudehus *et alii*, 2010, p. 254-255).

La situation change cependant à partir de 2004, centenaire du début du génocide contre les Herero et les Nama. Sous la pression médiatique et judiciaire d'un mouvement herero conduit par le chef suprême Kuaima Riruako (1935-2014)<sup>12</sup>, les autorités allemandes se décident à faire évoluer leur position vis-à-vis de la question de l'héritage colonial et le débat, confiné d'abord aux cercles universitaires, déborde pour occuper tout l'espace public. Cet intérêt public croissant pour le passé colonial atteindra son point d'orgue en octobre 2016 lorsque le Musée Historique Allemand sis à Berlin organisera une exposition spéciale sur la colonisation allemande, ce qui est une grande première dans le pays<sup>13</sup>. Maintenant, intéressons-nous aux lignes de force qui traversent le débat sur l'héritage colonial en Allemagne.

## 2. Points focaux du débat sur l'héritage colonial en l'Allemagne

Dès 2004, on assiste à la parution de nombreux ouvrages universitaires en rapport avec ce que la plupart des auteurs considèrent désormais comme le tout premier génocide du XXème siècle<sup>14</sup>. La controverse qui s'ensuit se cristallise autour de deux aspects essentiels du traitement mémoriel de l'histoire coloniale de l'Allemagne: le passif colonial de l'Allemagne en Afrique et les vestiges du colonialisme dans la société allemande actuelle.

<sup>10</sup> Voir le point précédent (1.1.) où nous développons notre point de vue sur l'argument de la brièveté de la colonisation allemande.

<sup>11</sup> Cette tendance à se donner une «virginité» coloniale persistera chez les hommes politiques allemands au moins jusqu'au début des années 2000. En effet, lors d'une rencontre du Programme du Millénaire pour la Renaissance Africaine, ancêtre du Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), en 2001, le député allemand Hans-Christian Schröble déclarera: «L'Allemagne a la chance d'avoir été chassée très tôt par la force de la colonisation» («Deutschland hat das Glück, sehr früh aus der Kolonisierung gewaltsam herausgetrieben worden zu sein») (cité par J. Zimmerer/J. Zeller, 2016, p. 223).

<sup>12</sup> Le point 3 du présent article traite de cette question de façon plus détaillée.

<sup>13</sup> Sur le site web du Musée historique, les organisateurs de l'exposition regrettent que «bien que l'Empire allemand fût, de 1884 à la fin de la Première Guerre mondiale en 1918, l'une des plus grandes puissances coloniales européennes, ce ne soit que depuis quelques années que l'opinion publique en Allemagne prenne de plus en plus conscience du passé colonial» («Obwohl das Deutsche Reich von 1884 bis zum Ende des Ersten Weltkriegs 1918 eine der großen europäischen Kolonialmächte war, rückt die koloniale Vergangenheit in Deutschland erst seit wenigen Jahren zunehmend ins öffentliche Bewusstsein») (Deutsches Historisches Museum, 2016, «Deutscher Kolonialismus: Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart», <https://www.dhm.de/ausstellungen/archiv/2016/deutscher-kolonialismus.html> (10.03.2020)).

<sup>14</sup> Ce sont essentiellement des ouvrages collectifs tels que ceux dirigés par Mirham Dabag, Horst Gründer et Uwe-Karsten Ketelsen (2004, *Kolonialismus, Kolonialdiskurs und Genozid*, Paderborn, Fink, Jürgen Zimmerer et Joachim Zeller, 2004, *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: Der Kolonialkrieg (1904-1908) und seine Folgen*) Berlin, Fink) et Christof Hamann (2005, *Afrika – Kultur und Gewalt: Hintergründe und Aktualität des Kolonialkriegs in Deutsch-Südwestafrika. Seine Rezeption in Literatur und Populärkultur (1904-2004)*, Inerloch, Institut für Kirche und Gesellschaft). D'autres historiens comme Jörg Wassink (2004, *Auf den Spuren des deutschen Völkermords in Südwestafrika: Der Herero-/Namaaufstand in der kolonialdeutschen Literatur; eine literarhistorische Analyse*, Munich, M. Press) et Medardus Breh (2007, *Vernichtung der Herero: Diskurse der Gewalt in der deutschen Kolonialliteratur (Gemeinschaftsgüter: Recht, Politik und Ökonomie)*, Paderborn, Fink) font paraître des monographies. La majeure partie de ces parutions remonte à 2004, l'année du centième anniversaire du génocide, mais elles suscitent un débat qui se prolonge jusqu'à l'heure actuelle.

## 2.1. L'Etat allemand et son passif colonial en Afrique: le cas du génocide des Herero et des Nama

Vers la fin de l'année 1903, les Herero, qui ne supportent plus les inégalités économiques, juridiques et civiques liées à l'ordre colonial à eux imposé par les Allemands, sont sur le pied de guerre. Le 12 janvier 1904, le gouverneur Theodor Leutwein envoie une expédition pour mater le soulèvement, mais, loin de rétablir la situation, celle-ci ne fait que l'aggraver<sup>15</sup>. Voulant faire un exemple, Berlin décide de sévir. Aux renforts venus d'Allemagne s'ajoutent les colons européens dont l'intention manifeste est de «nettoyer, de pendre, de flinguer jusqu'au dernier homme » et surtout de ne pas faire «de quartier»<sup>16</sup>. Les massacres deviennent plus systématiques lorsqu'en mai 1904 le lieutenant général Lothar von Trotha est chargé par l'état-major du Reich de la direction des opérations au Sud-Ouest africain. Fort du soutien du Kaiser Guillaume II lui-même et agacé par un adversaire coriace, ce dernier promet de noyer «les tribus insurgées dans des torrents de sang»<sup>17</sup> et fait sa célèbre proclamation d'octobre 1904: «Tout Herero se trouvant à l'intérieur des frontières allemandes, avec ou sans fusil, doit être abattu, je ne tolère plus de femmes ou d'enfants, repoussez-les vers leurs peuples ou donner l'ordre de leur tirer dessus»<sup>18</sup>.

Cette déclaration qui rend les membres d'un peuple autochtone *personæ non gratæ* dans leur propre pays sera lourde de conséquences non seulement pour les Herero, mais aussi les Nama, qui, menés par leur chef Hendrik Witbooi, les rejoindront dans la résistance dans ce même mois d'octobre 1904. Aux opérations de guérilla entreprises par les guerriers Herero et Nama, les hommes de von Trotha répliquent en forçant les combattants ennemis à se réfugier dans la région semi-désertique d'Omaheke, où la plupart mourront de faim et de soif, tandis que la frange non-combattante de la population autochtone (femmes, enfants et vieillards) est parquée dans des camps de concentration, de travail et des camps de rééducation où les conditions d'existence sont tout aussi exécrables. Au total, le coût humain pour les peuples Herero et Nama, selon les estimations les plus récentes, est considérable: les premiers dont le nombre tourne avant le génocide autour de 80 000 ne seront plus que 16 000 en 1908, tandis que les seconds passeront d'environ 20 000 à 10 000 dans la même période (cf. U. Witzens, 2019, 319).

Relativement à ces massacres, il y a deux tendances qui se dégagent à propos de la qualification des crimes qui ont eu lieu dans ces colonies. Tandis que certains historiens allemands s'appuient sur la proclamation du général von Trotha et du caractère systématique des tueries pour les qualifier de génocide<sup>19</sup>, d'autres s'inscrivent en faux contre cette idée<sup>20</sup>. Ces derniers reprennent à leur compte les arguments de l'historienne namibienne Brigitte Lau, selon lesquels les troupes coloniales allemandes n'auraient jamais eu l'intention d'exterminer les Herero et les Nama. Bien au contraire, les historiens auraient mal interprété les ordres de von Trotha, lui faisant un procès d'intention (cf. M. Hasian Jr., 2019, p. 168). Les adversaires de la thèse du génocide iront plus loin en estimant que les violences perpétrées de 1904 à 1908 au Sud-Ouest africain participeraient d'une guerre coloniale «ordinaire» (cf. M. Hasian Jr., 2019, p. 170).

<sup>15</sup> Dans cette première phase du conflit, les guerriers herero tuent 123 hommes dans les rangs des Allemands. Ces gens sont en grande partie des fermiers, leurs femmes et enfants sont épargnés sur ordre exprès du chef Maharero (cf. Jürgen Zimmerer, 2014, «Widerstand und Genozid: der Krieg des Deutschen Reiches gegen die Herero und Nama (1904-1908)», <https://www.bpb.de/apuz/186874/widerstand-und-genozid-der-krieg-des-deutschen-reiches-gegen-die-herero?p=all> (08.02.2020)).

<sup>16</sup> «Aufräumen, aufhängen, niederknallen bis auf den letzten Mann, kein Pardon» (cité par Jürgen Zimmerer, 2014, «Widerstand und Genozid: der Krieg des Deutschen Reiches gegen die Herero und Nama (1904-1908)», <https://www.bpb.de/apuz/186874/widerstand-und-genozid-der-krieg-des-deutschen-reiches-gegen-die-herero?p=all> (08.02.2020)).

<sup>17</sup> «die aufständischen Stämme mit Strömen von Blut» (J. Zimmerer, 2016, p. 50).

<sup>18</sup> «Innerhalb der deutschen Grenze wird jeder Herero mit oder ohne Gewehr, mit oder ohne Vieh erschossen, ich nehme keine Weiber oder Kinder mehr auf, treibe sie zu ihrem Volk zurück oder lasse auf sie schießen» (cité par U. Witzens, 2019, p. 316).

<sup>19</sup>Voir note 9, p. 6-7 ci-dessus.

<sup>20</sup> Parmi les quelques rares historiens qui mettent encore en doute la thèse du génocide, on peut citer Claus Nordruch ((2006): *Völkermord an den Herero in Deutsch-Südwestafrika?: Widerlegung einer Lüge?*. Frankfurt/Main : Brandes & Apsel) et H. R. Schneider-Waterberg ((2006): *Der Wahrheit eine Gasse: Anmerkungen zum Kolonialkrieg in Deutsch-Südwestafrika 1904*. Swakopmund: Gesellschaft für Wissenschaftliche Entwicklung.

Du côté des autorités allemandes, l'on se refuse dans un premier temps à employer le terme de génocide qui s'apparenterait, selon les mots prononcés par le ministre des Affaires étrangères en 2004, à «une conclusion extrêmement controversée de quelques historiens isolés»<sup>21</sup>. Onze ans plus tard, on observe néanmoins un infléchissement dans la position officielle de l'Etat allemand dans la reconnaissance du génocide des Herero et des Nama. A partir de 2015, en effet, de plus en plus de responsables politiques allemands emploient, dans les déclarations officielles, les termes «génocide» («Völkermord») et «crimes de guerre» («Kriegsverbrechen») en référence aux atrocités commises au début du XXème siècle en Afrique australe.

Toutefois, le gouvernement allemand prend soin de préciser que la notion de «génocide», dans le cas namibien, recouvrirait uniquement un sens historique qui ne saurait déboucher sur d'éventuelles implications juridiques. Plus concrètement, les Allemands préfèrent s'en tenir à la date d'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression, c'est-à-dire le 12 janvier 1951. Cette position est confirmée en juillet 2016 dans un document officiel dans lequel le gouvernement fédéral réagit en réponse à une question parlementaire de la Fraction *Die Linke* sur les massacres de 1904<sup>22</sup>. Plus récemment (juillet 2019), le président du Bundesrat et quatrième personnage de l'Etat, Daniel Günther, a exprimé ses regrets au sujet de la responsabilité allemande dans le génocide<sup>23</sup>.

Comme nous le verrons dans le détail dans la dernière partie du présent article, cette position sibylline des autorités allemandes, à rebours du consensus grandissant dans le cercle des historiens<sup>24</sup>, ne peut se comprendre que dans le cadre de l'offensive juridico-médiatique des descendants namubiens des victimes du génocide réclamant justice pour leurs aïeux. Pour l'heure, intéressons-nous à un autre aspect du débat sur l'héritage colonial de l'Allemagne: la question des vestiges coloniaux.

## 2.2. Les vestiges coloniaux au cœur des controverses

Le débat mémoriel autour du problème des vestiges du colonialisme en Allemagne repose entre autres sur la restitution des squelettes de résistants africains conservés dans les musées d'histoire naturelle ainsi que celle des œuvres d'art africaines se trouvant dans les musées d'art, la démolition de monuments, l'appel à rebaptiser certaines rues et le retrait des livres de jeunesse du terme «Nègre». De toutes ces questions, celle en rapport avec le retour en Afrique des restes de résistants et d'œuvres d'art dérobées agite particulièrement l'opinion publique allemande ces dernières années<sup>25</sup>.

Le 30 septembre 2011 a lieu à l'Hôpital de la Charité de Berlin une cérémonie de rétrocession des ossements de résistants herero à la Namibie. Y participe, côté namibien, une délégation de 70 personnes conduite par le ministre de la culture de l'époque, Kazenambo Kazenambo<sup>26</sup>. Côté allemand, tout est mis

<sup>21</sup> «Äußerst umstrittene Schlussfolgerung einzelner Historiker» (cité par R. Kößler, 2005, p. 23).

<sup>22</sup> Cf. Deutscher Bundestag, 2016, «Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage der Abgeordneten Niema Movassat, Wolfgang Gehrcke, Christine Buchholz, weiterer Abgeordneter und der Fraktion DIE LINKE. – Drucksache 18/8859 –: Sachstand der Verhandlungen zum Versöhnungsprozess mit Namibia und zur Aufarbeitung des Völkermordes an den Herero und Nama», <http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/091/1809152.pdf> (10.03.2020).

<sup>23</sup> Cf. Hella Camargo, 2019, «Völkermord an den Herero und Nama : Zögerliche Rückgabe von Gebeinen an Namibia», <https://hpd.de/artikel/zoegerliche-rueckgabe-gebeinen-an-namibia-17042> (15.02.2020).

<sup>24</sup> Il est tout de même curieux que la reconnaissance du génocide des Juifs n'ait pas autant provoqué chez les officiels allemands cette propension à couper les cheveux en quatre. De fait, l'ex-chancelier Helmut Kohl, dans un discours tenu le 21 avril 1985 à l'occasion du quarantenaire de la libération du camp de concentration de Bergen-Belsen, qualifie l'extermination des Juifs non seulement de «meurtre» («Mord»), mais aussi de «génocide» («Völkermord»), utilisant manifestement un jeu de mots avec les termes «Mord» («meurtre») et «Völkermord» (littéralement «meurtre de peuple») afin de montrer toute la gravité de la situation. D'ailleurs, au moment même où le gouvernement allemand traîne les pas sur le cas namibien, le Bundestag n'hésite pas à condamner le génocide arménien commis par les «Jeunes Turcs» en 1915/1916 (cf. Deutscher Bundestag, 2016, «Antrag der Fraktionen CDU/CSU, SPD und BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN : Erinnerung und Gedenken an den Völkermord an den Armeniern und anderen christlichen Minderheiten in den Jahren 1915 und 1916», <https://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/086/1808613.pdf> (28.06.2020)).

<sup>25</sup> Le caractère global de la controverse sur la restitution d'ossements et d'œuvres d'art spoliées dans un contexte mondialisé sera traité de manière plus exhaustive dans la dernière partie de notre article.

<sup>26</sup> Ce dernier, lui-même issu du peuple herero et ayant grandi dans un ancien camp de réfugiés de la SWAPO au Botswana, est connu pour ses prises de position non conformistes.



en œuvre pour ne pas donner à l'événement un caractère important. La secrétaire d'Etat parlementaire Cornelia Pieper, seule officielle allemande présente, rejettera le principe des excuses et quittera les lieux avant la prise de parole de la délégation namibienne (cf. J. Zimmerer, 2013, p. 20).

On le voit, la question des «reliques» est déjà à l'époque une affaire très sensible aux yeux de la classe politique allemande, d'autant plus que le total de ces ossements se chiffre en milliers<sup>27</sup>. Malgré tout, d'autres restes seront ainsi restitués aux officiels namubiens en 2014 et, plus près de nous, en 2018<sup>28</sup>.

Parmi les questions soulevées dans le débat sur l'héritage colonial, il y a celle qui est relative à la légitimité de démolir certains monuments ou de rebaptiser des rues, dans la mesure où ces lieux dits de mémoire ont un lien quelconque avec la célébration de l'époque coloniale. Berlin figure en bonne place parmi les villes allemandes qui abritent un grand nombre de rues baptisées en souvenir du passé colonial du pays. Plus précisément, il existe à Berlin, à l'instar d'autres villes d'Allemagne, un Quartier Africain («Afrikanisches Viertel») dénommé ainsi parce que traversé de part en part par des rues portant des noms d'origine coloniale. De ce fait, il existe depuis des années une forte demande de la part d'organisations de la société civile et de partis politiques<sup>29</sup> en faveur d'une dénomination plus consensuelle des «rues coloniales» («Kolonialstraßen») du quartier berlinois de Wedding, dont fait partie le fameux Quartier Africain. Trois lieux sont particulièrement en cause: la Lüderitzstraße, la Nachtigalplatz et la Petersallee, respectivement dénommées en souvenir des «explorateurs» Adolf Lüderitz, Gustav Nachtigal et Carl Peters.

La longue campagne de sensibilisation et de pression médiatique, entamée dans les années 1980 et intensifiée dès 2007/2008, n'a pas tout à fait été vaine vu que, depuis le 11 avril 2018, les Verts, le SPD et Die Linke, les trois partis majoritaires au sein de l'Assemblée des délégués d'arrondissement («Bezirksverordnetenversammlung») de la Berlin-Mitte, circonscription dont dépend Wedding et, par ricochet, le Quartier Africain, ont approuvé l'adoption de quatre nouveaux noms: Cornelius-Frederiks (un héros Nama) pour la Lüderitzstraße, le couple de résistants camerounais Bell<sup>30</sup> pour la Nachtigalplatz, Maji-Maji (en référence à la grande révolte en Afrique Orientale allemande) pour un premier tronçon de la Petersallee et Anna Mungunda (indépendantiste namibienne morte en martyre en 1959) pour l'autre. Dans sa déclaration, l'Assemblée des délégués estime que «le Quartier Africain continue de glorifier le colonialisme et ses crimes [, que] cela ne correspond pas à [leur] compréhension de la démocratie et nuit durablement à la réputation de la ville de Berlin»<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> On en dénombre ainsi environ 5500 dans la seule collection Felix von Luschan du Musée Ethnologique de Berlin (cf. Daniel Pelz, 2018, «Streit um Schädel : Dunkles Kolonialerbe in deutschen Museen», <https://www.dw.com/de/streit-um-schädel-dunkles-kolonialerbe-in-deutschen-museen/a-43270316> (16.03.2020)).

<sup>28</sup> Cf. Hella Camargo, 2019, «Völkermord an den Herero und Nama : Zögerliche Rückgabe von Gebeinen an Namibia», <https://hpd.de/artikel/zoegerliche-rueckgabe-gebeinen-an-namibia-17042> (15.02.2020).

<sup>29</sup> Citons, pour ce qui est des organisations de la société civile, l'ADFRA (Afro-deutsche Frauen (Femmes Afro-allemandes)), AfricAvenir International, le Conseil Africain de Berlin-Brandebourg (Afrika-Rat Berlin-Brandenburg), le Conseil Berlinoise de l'aide au développement (Berliner Entwicklungspolitischer Ratschlag), Berlin Postkolonial, Global Afrikan Congress, l'Initiative des Allemands Noirs d'Allemagne (Initiative Schwarze Menschen in Deutschland), la Ligue Internationale pour les Droits-de-l'Homme (Internationale Liga für Menschenrechte), le Projet «Sous le Tapis?» (Projekt «Unterm Teppich?»), Tanzania-Network.de, UWATAB (Umoja Wa Tanzania Berlin), l'Atelier des Cultures (Werkstatt der Kulturen), etc. Les partis politiques concernés sont les Verts, le SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate Allemand)) et Die Linke (cf. Christian Kopp, Marius Krohn, 2020, «Blues in Schwarzweiss : Die Black Community im Widerstand gegen kolonialrassistische Straßennamen in Berlin-Mitte», <http://berlin-postkolonial.de/publikationen/orte-afrikanisches-viertel> (18.03.2020)).

<sup>30</sup> Il s'agit de Rudolf Douala Manga Bell (1873-1914), chef du peuple Douala pendu par l'administration coloniale allemande en 1914, et de son épouse Emily Douala Manga Bell (1881-1936), active dans la dénonciation de cette pendaison.

<sup>31</sup> «Das Afrikanische Viertel glorifiziert immer noch den Kolonialismus und seine Verbrechen. Das ist mit unserem Demokratieverständnis nicht zu vereinbaren und beschädigt dauerhaft das Ansehen der Stadt Berlin» (cité par Laura Hofmann, 2018, «Berlin-Mitte: Neue Straßennamen fürs Afrikanische Viertel gefunden», <https://www.tagesspiegel.de/berlin/bezirke/spandau/berlin-mitte-neue-strassennamen-fuers-afrikanische-viertel-gefunden/21163352.html> (18.02.2020)).



Une autre survivance de la colonisation qui suscite le débat en Allemagne ces dernières années est l'emploi du terme «nègre» dans les livres de jeunesse. Selon certains auteurs, dont Zimmerer, le vocable «nègre» comporte une charge raciste liée aux exactions et catégorisations coloniales, «car sans le colonialisme européen – auquel, bien entendu, même l'histoire de l'esclavage transatlantique appartient – les préjugés contre les personnes noires n'auraient jamais trouvé la résonance qu'ils ont en partie jusqu'à présent»<sup>32</sup>.

Lorsqu'en 2012, les éditions Thienemann, sur plainte du journaliste allemand d'origine érythréenne Mekonnen Mesghena, font état de leur intention de retirer le terme «nègre» de leur nouvelle édition du livre pour enfants *Die kleine Hexe* d'Otfried Preußler, cela provoque une levée de boucliers au sein de l'opinion publique allemande. Ainsi, selon un sondage réalisé à cette occasion par l'hebdomadaire *Bild am Sonntag*, 85% des élèves allemands interrogés approuvent-ils la suppression du terme controversé contre seulement 37% chez leurs compatriotes titulaires du baccalauréat<sup>33</sup>, ces derniers arguant que toute modification terminologique reviendrait à corrompre le texte original, à céder au politiquement correct ou à commettre une sorte d'autodafé (cf. J. Zimmerer, 2013, p. 23)<sup>34</sup>.

L'ampleur de la réaction outrée dénote clairement de l'ancrage des préjugés racistes dans l'opinion publique allemande. Les éditions Thienemann ne s'y trompent pas d'ailleurs, elles qui se sentiront obligées de produire un communiqué pour justifier leur décision et qui, deux ans après le retrait du mot «nègre» de l'édition de 2012 de *Die kleine Hexe*, renonceront à en faire de même pour un autre conte pour enfants intitulé *Jim Knopf* et écrit par Michael Ende<sup>35</sup>.

Ainsi qu'il apparaît, la question des vestiges de la colonisation préoccupe une partie non négligeable de l'opinion publique allemande ces dernières années. Comme nous allons le voir dans le point suivant, le débat sur l'héritage colonial en général, par certains de ses aspects, déborde largement le cadre du territoire allemand pour se retrouver dans diverses parties d'un monde aujourd'hui globalisé.

### **3. Le débat sur l'héritage colonial d'un point de vue global**

Deux des aspects du débat sur l'héritage colonial qui ont une incidence globale ont retenu notre attention dans le cadre de cet article. Il s'agit de la plainte des Herero et des Nama contre le gouvernement allemand pour génocide et la question du retour en Afrique des biens culturels dérobés pendant la colonisation.

#### **3.1. Les implications mondiales du procès des Herero et des Nama contre l'Etat allemand**

En 2001, la Corporation pour le dédommagement du peuple Herero (Herero's People Reparations Corporation, HPRC) engage une action en justice contre l'Allemagne pour génocide. Fait intéressant, la plainte<sup>36</sup> n'est pas portée devant les juridictions allemandes ni même namibiennes, mais plutôt devant un tribunal américain du District de Columbia en vertu d'une loi de ce pays dénommée Alien Torts Claims Act («Loi de recours contre les étrangers») et qui existe depuis 1789. Les plaignants réclament à l'époque

<sup>32</sup> «Denn ohne den europäischen Kolonialismus – zu [dem] ja auch die Geschichte der transatlantischen Sklaverei gehört – hätten die Vorurteile gegenüber Schwarzen Menschen nie den Wiederhall gefunden, die sie teilweise bis heute haben» (J. Zimmerer, 2013, p. 24).

<sup>33</sup> 2015, «Kinderbücher : Höher Gebildete gen Streichung von 'Neger'», <https://www.zeit.de/kultur/literatur/2013-01/umfrage-neger-kinderbuecher?page=71#comments> (08.02.2018).

<sup>34</sup> La référence aux pratiques liberticides nazies se veut évidente, ironie cynique, s'il en est, de la part de gens qui militent pour le maintien d'une terminologie raciste dans un livre pour enfants. Que l'enfance et l'adolescence soient les deux moments de la construction de la personnalité où l'être humain est le plus influençable et où sa capacité de distanciation est loin d'être développée ne semble pas, par ailleurs, poser problème aux partisans du maintien.

<sup>35</sup> Cf. 2015, «Wort 'Neger' bleibt im Kinderbuch 'Jim Kopf'», <https://www.diepresse.com/4792037/verlag-wort-neger-bleibt-in-kinderbuch-jim-knopf#kommentare> (18.02.2020).

<sup>36</sup> Il s'agit à l'époque d'une double plainte en réalité puisque les plaignants estent en justice d'une part contre l'Etat allemand et d'autre part contre la Deutsche Bank et la Deutsche Afrika Linien, compagnie maritime héritière de la ligne Woermann (cf. M. A. Hasian Jr., 2019, p. 182-183).

des indemnisations pour « crimes contre l'Humanité » et des « violations des principes fondamentaux du droit international » (génocide, esclavage, travaux forcés et viols systématiques)<sup>37</sup>.

Les autorités allemandes se défendent en faisant valoir l'article 13 de la Convention de La Haye de 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale, article qui dispose entre autres qu'une telle plainte, appelée exécution, « ne peut être refusée que si l'Etat requis juge que cette exécution est de nature à porter atteinte à sa souveraineté ou à sa sécurité »<sup>38</sup>. On perçoit en filigrane la contrariété, voire la gêne des Allemands qui ne peuvent concevoir qu'une affaire qui les oppose à des citoyens d'une de leurs anciennes colonies puisse être jugée par un Etat tiers.

La fin de non-recevoir a dû doucher les ardeurs des plaignants herero, du moins pour un certain temps, vu qu'ils se verraient contraints d'abandonner les poursuites une première fois en 2003. De l'avis de la majorité des juges américains, ainsi que le révèle M. Hasian Jr., le dossier introduit par les descendants des victimes dans cette première phase des poursuites contre l'Etat allemand est mal ficelé (cf. 2019, p. 183).

En 2007, les Herero décident d'unir leurs forces avec les Nama afin de parvenir à un résultat probant sur le plan médiatique et faire avancer la lutte pour la reconnaissance du génocide et le paiement des réparations aux descendants des victimes. A cet effet, le chef herero Kuaima Riruako et son homologue nama David Frederick produisent un document conjoint dans lequel ils exigent d'être associés, au nom de leurs peuples respectifs, aux négociations bilatérales sur la question du génocide: « What happened to our ancestors was genocide as defined in international law, and in view thereof we demand just reparation for damages and losses to our ancestors in terms of their lives, their land, their livestock and other forms of their property » (cité par M. Hasian Jr., 2019, p. 189).

En janvier 2017, soit 10 ans après la déclaration commune des deux chefs traditionnels namubiens, une nouvelle plainte est déposée pour le compte de leurs deux communautés<sup>39</sup> par le cabinet d'avocats Mc. Callion & Associates LLP auprès d'un autre tribunal américain, cette fois-ci à New York. Comme la plainte de 2001, celle-ci s'appuie sur la loi américaine de recours contre les étrangers. La partie plaignante se réfère aussi au droit coutumier, aux normes juridiques de l'Etat de New York et *last but not least* aux articles 11 (alinéa 2) et 18 de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones »<sup>40</sup>. En sus du paiement d'une compensation consécutive au génocide de 1904-1908 et aux violations de droits de l'Homme au Sud-Ouest africain entre 1885 et 1909, les plaignants revendiquent le droit de faire entendre leur voix en tant que premiers concernés dans les négociations de réconciliation en cours entre les gouvernements allemand et namibien.

Cette requête ne trouvera pas d'oreille attentive de la part des autorités allemandes si bien que la plainte finira également par être rejetée eu égard, entre autres, au caractère non contraignant de la résolution onusienne et à un jugement rendu en 2012 par la Cour internationale de la Haye sur l'Immunité des autorités étrangères<sup>41</sup>. Selon une déclaration faite par le porte-parole du ministère allemand des Affaires

<sup>37</sup> Cf. Andreas Buser, 2017, « German Genocide in Namibia before U.S. Courts: Ovaherero and Nama sue Germany over Colonial Injustices – Again », <https://voelkerrechtsblog.org/german-genocide-in-namibia-before-u-s-courts/> (07.02.2020).

<sup>38</sup> Conférence de La Haye de Droit International Privé, date inconnue, « 14 : Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale », <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/full-text/?cid=17> (07.02.2020).

<sup>39</sup> Précisons qu'entre-temps le chef Riruako des Herero est décédé en 2014.

<sup>40</sup> Cette résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 13 septembre 2007 stipule ainsi dans son article 11, alinéa 2: « Les Etats doivent accorder réparation par le biais de mécanismes efficaces – qui comprennent la restitution – mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels qui leur ont été pris sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes » (Nations Unies, date inconnue, « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », [https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_F\\_web.pdf](https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf) (07.02.2020)).

<sup>41</sup> Cour internationale de Justice, date inconnue, « Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie ; Grèce (intervenant)) », <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/143> (26.02.2020).

étrangères au cours d'une conférence de presse tenue le 6 janvier 2017, l'exclusion tout à fait intentionnelle des représentants des victimes herero et nama des discussions bilatérales avec le gouvernement namibien serait intervenue à la demande pressante de ce dernier qui y tiendrait particulièrement. Il s'empresse d'ajouter qu'un fonds d'aide au développement aurait été mis à la disposition des autorités namibiennes auquel viendraient s'ajouter d'autres financements dans un avenir proche<sup>42</sup>.

La révélation du porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères, si elle est conforme à la réalité des faits, met à nu l'impact que certains aspects du débat sur l'héritage colonial en Allemagne peuvent avoir sur l'équilibre politique, économique et social des ex-colonies africaines elles-mêmes. L'Etat namibien étant, depuis son accession à l'indépendance en 1990, aux mains d'un gouvernement dominé par des représentants du peuple Ovambo, l'on comprend aisément l'attitude embarrassée et timorée des officiels namibiens sur cette question de la reconnaissance du génocide et des réparations. Il est clair, en effet, que l'élite ovambo craint qu'une indemnisation éventuelle des Herero et des Nama bouleverse l'équilibre interne de la société namibienne<sup>43</sup>.

Les autorités allemandes elles-mêmes, bien qu'elles ne le disent pas ouvertement, ne peuvent pas ne pas être concernées par l'équilibre interne de la cette société namibienne. De fait, il existe encore dans ce pays, longtemps après le départ de l'administration coloniale du Reich, une puissante minorité germanophone constituée des descendants des anciens colons allemands dont une bonne partie s'est retrouvée impliquée dans le génocide des Herero et des Nama. Les liens de ces Namibiens «blancs», 6,4% de la population namibienne<sup>44</sup>, avec la patrie-mère demeurent si forts que la question de leur statut juridique véritable se pose et que l'on peut raisonnablement supposer qu'ils constituent une variable importante dans les négociations entre les Etats allemand et namibien.

Toujours du côté de l'Etat allemand, l'on craint que le cas namibien ne crée un précédent et qu'une satisfaction éventuelle des attentes des Herero et des Nama n'encourage les descendants de victimes du III<sup>ème</sup> Reich autres que les Juifs ashkénazes à intenter des procès en réparation. En effet, depuis les années 2000, la Grèce et l'Italie sont engagées dans un marathon judiciaire contre le gouvernement allemand en vue d'obtenir le paiement de compensations financières pour les ayants-droits de leurs citoyens massacrés par la Wehrmacht pendant l'occupation de leurs territoires (cf. P.-F. Laval, 2012, p. 147).

Un autre aspect du débat sur le passé colonial qui déborde largement le cadre des anciennes métropoles coloniales pour se retrouver ensuite dans les anciennes colonies africaines en général est la question de la restitution des œuvres d'art dérobées du temps de l'expansion européenne.

### **3.2. L'Afrique et la question de la rétrocession des œuvres d'art dérobées pendant la colonisation**

Ces dernières années, il est de plus en plus question de la restitution aux États africains du patrimoine culturel dont ils ont été spoliés dès l'aube de la conquête coloniale. En France, une commission pilotée par l'historienne d'art française Bénédicte Savoy et l'économiste sénégalais Felwine Sarr a ainsi rendu son rapport en novembre 2018, dans lequel les auteurs recommandent un processus de restitutions en trois étapes couvrant respectivement les périodes entre le mois de novembre 2018 et celui de novembre 2019, le printemps 2019 et le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2022 et une date

<sup>42</sup> Andreas Buser, 2017, «German Genocide in Namibia before U.S. Courts: Ovahero and Nama sue Germany over Colonial Injustices – Again», <https://voelkerrechtsblog.org/german-genocide-in-namibia-before-u-s-courts/> (07.02.2020).

<sup>43</sup> Les Herero et les Nama représentent respectivement 7,5.% et 4,8% des 2,54 millions de Namibiens contre 49,8% pour les Ovambo qui constituent l'électorat principal de la SWAPO, parti au pouvoir depuis l'indépendance du pays (cf. World Population Review, 2020, «Namibia Population 2020», <http://worldpopulationreview.com/countries/namibia-population/> (26.02.2020). La majorité des Herero vote essentiellement pour le parti d'Esther Muinjangué, le National Unity Democratic Organization (NUDO). Un paiement éventuel d'indemnités compensatoires par l'Allemagne serait accueilli par ces derniers comme du pain bénit, voire une revanche sur l'histoire; eux qui ont vu leur nombre réduit aux trois quarts après le génocide.

<sup>44</sup> Cf. World Population Review, 2020, «Namibia Population 2020», <http://worldpopulationreview.com/countries/namibia-population/> (26.02.2020).

indéterminée<sup>45</sup>. En Allemagne, s'il n'existe pas encore une telle initiative au niveau étatique, des voix issues des milieux universitaires, médiatiques et associatifs se font de plus en plus entendre pour réclamer une décision politique courageuse en faveur de l'inventaire et de la restitution du patrimoine culturel acquis par l'Etat allemand depuis l'époque coloniale<sup>46</sup>.

L'éventualité d'une telle forme de réparation tardive suscite une diversité de réactions au sein de l'intelligentsia africaine en général. A première vue, cela pourrait constituer une occasion pour les Africains de renouer avec une partie de leurs racines, de mieux comprendre leur passé et de renforcer le sentiment de fierté nationale :

Nous avons un outil de traçabilité de nos civilisations beaucoup plus pérenne que l'oralité. Nous avons les objets aujourd'hui appelés objets d'art primitifs. Ces objets nous servaient à traduire notre vécu. Une sorte de narration de notre vie en continu à travers les époques. Je crois que si l'on regroupait les objets produits par un groupe ethnique donné, nous serions capables à l'analyse de comprendre la vie de ces gens, leurs rites, leurs modes de fonctionnement pendant ces périodes<sup>47</sup>.

Toutefois, il se pose la question de l'entretien et de la rentabilisation commerciale et culturelle de ce patrimoine, vu que de nombreux États africains peinent actuellement à asseoir une politique culturelle digne de ce nom. K. D. Touré estime ainsi que, sur les quelques 500 musées que compte l'Afrique subsaharienne, seulement une poignée offrirait les conditions optimales (équipement moderne, capacité, personnel qualifié, etc.) pour l'accueil des œuvres d'art concernées<sup>48</sup>. Aux défis énumérés s'ajoute le problème de la fréquentation du public.

Dans ces conditions, on pourrait penser à une solution intermédiaire: les œuvres pourraient rester en Occident, au moins pour un certain temps, et une partie des devises engrangées par leur exposition muséale pourrait revenir aux Africains. Serait-ce la cogérance dont parlent les autorités ivoiriennes<sup>49</sup>?

Que l'on soit partisan ou non du retour des biens culturels, l'importance des conditions de leur accueil n'échappe à personne en Afrique. De plus, l'équation du rôle qui doit être dévolu aux sociétés traditionnelles qui ont vu lesdits objets culturels naître avant de les perdre reste non résolue: Doivent-elles recevoir tout ou partie du fonds culturel à restituer? Ainsi, une large concertation s'impose-t-elle dans les pays concernés pour parvenir à une résolution adéquate de la question de l'accueil du patrimoine culturel africain se trouvant dans les collections publiques et privées des ex-puissances coloniales.

## Conclusion

Il ressort de cet article que le colonialisme a laissé des marques indélébiles dans la société allemande, car, contrairement aux apparences, l'Etat allemand traîne derrière lui un passé colonial chargé dont l'importance a été longtemps occultée par le nazisme, la partition et la réunification. Toutefois, depuis 2004, la question de l'héritage colonial de l'Allemagne trouve un écho de plus en plus large auprès de la population de ce pays, laquelle s'interroge sur la meilleure manière de solder son passif colonial et se débarrasser des vestiges coloniaux les plus encombrants. Du côté des autorités politiques allemandes, l'on feint d'être réceptif tout en excluant pour le moment toute concession sur la dimension judiciaire des crimes coloniaux.

<sup>45</sup>Cf. Bénédicte Savoy, Felwine Sarr, 2018, «Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle», [http://restitutionreport2018.com/sarr\\_savoy\\_fr.pdf](http://restitutionreport2018.com/sarr_savoy_fr.pdf) (03.03.2020).

<sup>46</sup> Alexandra Friedrich, 2020, «Raubkunst: 'Aufarbeitung muss Chefsache werden'», <https://www.ndr.de/kultur/Juergen-Zimmerer-ueber-Provenienzforschung,journal2260.html> (03.03.2020).

<sup>47</sup> Ludovic Aloukou, 2020, «Art primitif africain, le retour, le sens», <https://www.fratmat.info/article/86583/Focus/art-primitif-africain-le-retour-le-sens> (04.03.2020).

<sup>48</sup> Katia Dansoko Touré, 2018, «Restitution du patrimoine africain : quel accueil pour les œuvres de retour en Afrique», <https://www.jeuneafrique.com/mag/685631/culture/restitution-du-patrimoine-africain-quel-accueil-pour-les-oeuvres-de-retour-en-afrique/> (04.03.2020).

<sup>49</sup> Cf. *ibid.*

Ces implications juridiques internationales, le fait que l'équilibre socio-économique interne de certaines anciennes colonies comme la Namibie s'en trouve impacté et que la question de la restitution des biens culturels africains agite l'opinion africaine en général, dénotent de ce que le débat sur l'héritage colonial s'inscrit également dans un contexte global. Au demeurant, les Etats africains, qui portent encore de nombreux stigmates de la colonisation, devraient tous se réapproprier un tel débat afin d'accorder à cet aspect de leur histoire et de leur identité la place qu'il mérite.

## Bibliographie

### Monographies

CONRAD Sebastian, 2008, *Deutsche Kolonialgeschichte*, Munich, Beck.

CONRAD Sebastian, 2017, *What is Global History?*, Princeton/Oxford, Princeton University Press.

GRÜNDER Horst, 2018, *Geschichte der deutschen Kolonien*, 6ème édition, Paderborn, Schöningh.

GUDEHUS Christian *et alii*, 2010, *Gedächtnis und Erinnerung: Ein interdisziplinäres Handbuch*, Berlin, Springer.

HASIAN JR. Marouf, 2019, *Lawfare and The Ovaherero and Nama Pursuit of Restorative Justice, 1918-2018*, Vancouver, Fairleigh Dickinson University Press.

LOUKOU Jean-Noël, 2016, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, 2ème édition, Abidjan, Les Editions FHB & Les Editions du CERAP.

VARELA Maria do Mar Castro, Nikita Dhawan, 2015, *Postkoloniale Theorie: Eine kritische Einführung*, 2ème édition, Cultural Studies, Bielefeld, transcript.

WITZENS Udo, 2019, *Abgründe der Gewalt: Die größten Schandtaten der Weltgeschichte – eine Dokumentation*, 3ème édition, Nordverstedt, BoD.

ZIMMERER Jürgen, 2011, *Von Windhuk nach Auschwitz? Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust*, Berlin, Lit.

### Articles et contributions

KÖSSLER Reinhart, 2005, «Kolonialherrschaft – auch eine deutsche Vergangenheit», *Kolonialismus und Erinnerungskultur: Die Kolonialvergangenheit im kollektiven Gedächtnis der deutschen und niederländischen Einwanderungsgesellschaft*, Helma Lutz, Katrin Gawarecki (éditeurs), Münster/New York, Waxmann, p. 23-40.

LAVAL Pierre-François, 2012, «L'arrêt de la Cour internationale de Justice dans l'affaire des Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie, Grèce intervenant)», *Annuaire Français de Droit International*. N° 58, p. 147-180.

ZIMMERER Jürgen, 2013, «Kolonialismus und kollektive Identität: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte», *Kein Platz an der Sonne: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte*, Marianne Bechhaus-Gerst, Jürgen Zimmerer (éditeurs), Frankfurt-sur-le-Main, Campus, p. 9-40.

ZIMMERER Jürgen, 2016, «Krieg, KZ und Völkermord in Südwestafrika: Der erste deutsche Genozid», *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: Der Kolonialkrieg (1904-1908) in Namibia und seine Folgen*, Jürgen Zimmerer, Joachim Zeller (éditeurs), Berlin, Links, 3ème édition, p. 45-63.

### Sources électroniques:

ALLOU Kouamé René, 2019, «A propos du congrès de Berlin», <https://www.youtube.com/watch?v=n929iNZvf8k> (09.03.2020).

ALOUKOU Ludovic, 2020, «Art primitif africain, le retour, le sens», <https://www.fratmat.info/article/86583/Focus/art-primitif-africain-le-retour-le-sens>, (04.03.2020).

BUSER Andreas, 2017, «German Genocide in Namibia before U.S. Courts: Ovaherero and Nama sue Germany over Colonial Injustices – Again», <https://voelkerrechtsblog.org/german-genocide-in-namibia-before-u-s-courts/>, (07.02.2020).

CAMARGO Hella, 2019, «Völkermord an den Herero und Nama: Zögerliche Rückgabe von Gebeinen an Namibia», <https://hpd.de/artikel/zoegerliche-rueckgabe-gebeinen-an-namibia-17042>, (15.02.2020).

CONFERENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE, date inconnue, «14 : Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale», <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/full-text/?cid=17> (07.02.2020).

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, date inconnue, «Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie ; Grèce (intervenant))», <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/143> (26.02.2020).

DEUTSCHER BUNDESTAG, 2016, «Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage der Abgeordneten Niema Movassat, Wolfgang Gehrcke, Christine Buchholz, weiterer Abgeordneter und der Fraktion DIE LINKE. – Drucksache 18/8859 –: Sachstand der Verhandlungen zum Versöhnungsprozess mit Namibia und zur Aufarbeitung des Völkermordes an den Herero und Nama», <http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/091/1809152.pdf>, (10.03.2020).

DEUTSCHER BUNDESTAG, 2016, «Antrag der Fraktionen CDU/CSU, SPD und BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN : Erinnerung und Gedenken an den Völkermord an den Armeniern und anderen christlichen Minderheiten in den Jahren 1915 und 1916», <https://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/086/1808613.pdf> (28.06.2020).

DEUTSCHES HISTORISCHES MUSEUM, 2016, «Deutscher Kolonialismus : Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart», <https://www.dhm.de/ausstellungen/archiv/2016/deutscher-kolonialismus.html>, (10.03.2020).

DIE PRESSE, 2015, «Wort 'Neger' bleibt im Kinderbuch 'Jim Knopf'», <https://www.diepresse.com/4792037/verlag-wort-neger-bleibt-in-kinderbuch-jim-knopf#kommentare> (18.02.2020).

FRIEDRICH Alexandra, 2020, «Raubkunst: 'Aufarbeitung muss Chefsache werden'», <https://www.ndr.de/kultur/Juergen-Zimmerer-ueber-Provenienzforschung,journal2260.html> (03.03.2020).

GIBOUREAU Martine, 2016, «Histoire, mémoire et politiques mémorielles, H. Rousso et S. Ledou», <http://www.cercleshoa.org/spip-php?article517> (06.12.2019).

HOFMANN Laura, 2018, «Berlin-Mitte: Neue Straßennamen fürs Afrikanische Viertel gefunden», <https://www.tagesspiegel.de/berlin/bezirke/spandau/berlin-mitte-neue-strassennamen-fuers-afrikanische-viertel-gefunden/21163352.html>, (18.02.2020).

KOPP Christian, Krohn, Marius, 2020, «Blues in Schwarzweiss: Die Black Community im Widerstand gegen kolonialrassistische Straßennamen in Berlin-Mitte», <http://berlin-postkolonial.de/publikationen/orte-afrikanisches-viertel>, (18.03.2020).

NATIONS UNIES, date inconnue, «Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones», [https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_F\\_web.pdf](https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf) (07.02.2020)

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, 2020, «Flambée de Maladie à Coronavirus», <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019> (09.05.2020).

PELZ Daniel, 2018, «Streit um Schädel: Dunkles Kolonialerbe in deutschen Museen», <https://www.dw.com/de/streit-um-schädel-dunkles-kolonialerbe-in-deutschen-museen/a-43270316>, (16.03.2020).

PICKOVER, Clifford, 2018, «1963: la théorie du chaos et l'effet papillon», <https://www.futura-sciences.com/sciences/dossiers/mathematiques-histoire-mathematiques-10-dates-cles-1057/page/8/> (28.06.2020).



SAVOY Bénédicte, Sarr, Felwine, 2018, «Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle», [http://restitutionreport2018.com/sarr\\_savoy\\_fr.pdf](http://restitutionreport2018.com/sarr_savoy_fr.pdf) (03.03.2020).

TIME ONLINE, 2015, «Wort 'Neger' bleibt im Kinderbuch 'Jim Kopf'», <https://www.diepresse.com/4792037/verlag-wort-neger-bleibt-in-kinderbuch-jim-knopf#kommentare> (18.02.2020).

TOURE Katia Dansoko, 2018, «Restitution du patrimoine africain : quel accueil pour les œuvres de retour en Afrique», <https://www.jeuneafrique.com/mag/685631/culture/restitution-du-patrimoine-africain-quel-accueil-pour-les-oeuvres-de-retour-en-afrique/> (04.03.2020).

WORLD POPULATION REVIEW, 2020, «Namibia Population 2020», <http://worldpopulationreview.com/countries/namibia-population/> (26.02.2020).

WORLD HEALTH ORGANIZATION, 2020, «Coronavirus disease 2019 (Covid-19): Situation Report – 109», [https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/situation-reports/20200508covid-19-sitrep-109.pdf?sfvrsn=68f2c632\\_6](https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/situation-reports/20200508covid-19-sitrep-109.pdf?sfvrsn=68f2c632_6) (09.05.2020).

ZIMMERER Jürgen, 2014, «Widerstand und Genozid: der Krieg des Deutschen Reiches gegen die Herero und Nama (1904-1908)», <https://www.bpb.de/apuz/186874/widerstand-und-genozid-der-krieg-des-deutschen-reiches-gegen-die-herero?p=all>, (08.02.2020).